

 SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS La Tienne	Consigne		Code : EXP23_C	
	EXPLOITATION		N° de version : 1	
	Fiche de tri : ISDnD		Date : Septembre 2025	
			Vérifié par : E.SAUVY, QSE 	Validé par : F.MONTET, DGS 

DECHETS ACCEPTES

Déchets non dangereux triés

- Déchets d'Activité Economique triés :
Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services
- Boues de station d'épuration :
Boues non épandables (sous condition des résultats d'analyses)
- Refus de centre de tri d'emballages
- Encombrants non valorisables
- Ordures ménagères et assimilées sous réserve

DECHETS REFUSES

Déchets Recyclables

Refusé si total > 70 %

 PVC	 Plâtre	 > 30 % Déchets inertes	 > 30 % de bois	 > 30 % plastiques
 > 30 % Ferraille - canettes	 > 50 % Papiers/cartons	 DEEE : Déchets d'équipement électrique et électronique	 > 30 % Biodéchets (restes alimentaires, déchets verts...)	 > 30 % Verre

Déchets dangereux



Déchets



Déchets d'activité de



Déchets d'amiante



Bois traité de classe C



Déchets ou emballages de produits dangereux

Autres déchets



Déchets de mécanique (moteurs, faisceau de Câbles, huile de vidange, ...)



Pneus

Déchets liquides /
Déchets pulvérulents